

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 20 septembre 2016 : le point sur la saison 2016 des fruits et légumes d'été et la mise en œuvre du programme apicole français 2017/2019

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 20 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Patrick Trillon.

Fruits et légumes d'été : une saison marquée, pour une grande partie des produits, par une offre plus restreinte, une demande importante et des prix plus élevés

Les marchés des fruits et légumes d'été ont connu, en 2016, des cours globalement supérieurs à la moyenne quinquennale, du fait d'un déséquilibre entre une offre plus restreinte sur la majorité des produits et une demande favorisée par les conditions climatiques estivales.

Début septembre, le marché de la tomate est resté dynamique, avec des apports faibles et une concurrence du Benelux peu importante par rapport aux campagnes précédentes. La météo estivale a favorisé la consommation, notamment des tomates en grappes (objets de nombreuses mises en avant) et les prix sont restés fermes.

En ce qui concerne les fruits, la campagne pêche-nectarine (qui se termine) a été satisfaisante, avec un marché très actif, les températures élevées ayant favorisé la consommation, notamment en deuxième partie de campagne.

Le melon a connu une **saison difficile** : entré en situation de crise conjoncturelle le 23 août dernier (pour une durée de cinq jours), son indicateur de marché était toujours inférieur à la moyenne quinquennale début septembre. Malgré une diminution des volumes disponibles, les ventes restent lentes et le melon connaît de nouveau une crise conjoncturelle le 8 septembre dernier.

La campagne raisin, a commencé début août avec des volumes assez limités, qui ont augmenté fin août en Muscat, Lavallée et Danlas. La commercialisation est assez lente en GMS et les actions promotionnelles ont impacté les cours à la baisse, même s'ils restent supérieurs au niveau de la moyenne quinquennale. La campagne du Chasselas a débuté depuis fin août.

La commercialisation de la pomme a débuté mi-août, (avec une semaine de retard par rapport à 2015). Après des ventes assez lentes, en raison des températures élevées orientant la consommation vers les fruits d'été, la rentrée scolaire et les mises en avant ont permis de dynamiser un peu le marché.

« Un fruit à la récré » : maintien de l'aide « au réel » pour l'outre-mer

Le conseil a donné un avis favorable sur un projet de décision modificative du directeur général de FranceAgriMer concernant la mise en œuvre du dispositif d'aide européenne en faveur de la consommation de fruits à l'école. À partir de la rentrée 2016/17, l'aide au forfait sera appliquée pour tous les organismes gestionnaires de la mesure "Un fruit à la récré", sauf pour les académies d'outre-mer qui conserveront une aide « au réel », afin de prendre en compte leurs contraintes spécifiques.

Embargo russe : mesures de soutien temporaire en faveur de certains producteurs de fruits et légumes

Depuis la mise en place du dispositif au début de l'embargo russe, l'aide à l'échelle européenne s'est élevée à 393,5 M€. Les principaux pays bénéficiaires sont la Pologne, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Belgique. Au total, plus de 1,4 million de tonnes de fruits et légumes ont été retirés dans l'Union européenne, dont principalement des pommes, des pêches-nectarines, des carottes, des poires et des tomates. La distribution gratuite représente le principal débouché de ces retraits.

À l'occasion de la prorogation pour un an, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, de la mesure, un bilan de la mise en œuvre du dispositif de mesures exceptionnelles de soutien temporaire, dit « embargo russe », pour la période allant du 8 août 2015 au 30 juin 2016, a été présenté en conseil. Sur 18 850 tonnes de quotas alloués à la France, 7 993 tonnes ont été utilisées, faisant l'objet de 24 dossiers pour un montant global d'aide versée de plus de 2,5 millions d'euros. À noter, 5 070,46 tonnes de produits (soit plus de 63 %) sont destinées à la distribution gratuite.

Le nouveau dispositif concernera les quantités suivantes allouées à la France : pommes et poires (3 600 tonnes), tomates, carottes, piments doux ou poivrons, concombres et cornichons (1 000 tonnes), pêches et nectarines (1 000 tonnes). En outre, un contingent supplémentaire de 3 000 tonnes a également été alloué, après consultation des professionnels, aux produits suivants : pommes et poires (400 tonnes), pêches et nectarines (500 tonnes), choux-fleurs (2 100 tonnes).

Mise en œuvre du programme apicole français 2017/2019

Le conseil a donné un avis favorable sur le projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relative à la mise en œuvre du programme apicole triennal français 2017/2019. Ce texte précise les modalités d'octroi des aides européennes en faveur du secteur de l'apiculture, dans le cadre de la déclinaison du programme apicole européen (PAE) par la France.

Ce programme constitue l'un des outils du Plan de développement durable de l'apiculture du ministre en charge de l'agriculture, mis en œuvre depuis 2012, dont il décline une partie des actions visant à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits de l'apiculture.

Le programme apicole français vise à protéger le cheptel, à organiser la filière et la production, au travers des objectifs suivants :

- l'approfondissement des actions d'assistance technique et de formation auprès des apiculteurs et groupements d'apiculteurs, afin d'améliorer les pratiques apicoles et les conditions de production du miel et des produits de la ruche ;
- la poursuite des programmes de sélection basés sur des réseaux de testage et d'études appropriés pour accompagner le repeuplement ;
- la poursuite des actions sanitaires permettant de mieux connaître les maladies et leurs effets, pour les prévenir et améliorer l'état sanitaire des colonies ;
- le maintien des aides directes aux apiculteurs afin de favoriser la transhumance et de développer le cheptel national ;
- la mise en œuvre de programmes de recherche appliquée dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière fruits et légumes sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [CSFL200916](#)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
